



Numéro d'identification à la Régie (NIR) :	025		
Nom de l'entité visée :	Ville de Saguenay (Hydro-Jonquière)		
Acronyme de l'entité visée :	JON		
Processus de surveillance de la conformité :	Audit de conformité		
Distribution :	Version publique. Les informations non publiques ont été retirées, y compris les informations privilégiées.		
Entité régionale :	Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)		
Date de la réunion d'ouverture :	15 février 2022	Date de la réunion de clôture :	20 octobre 2022
Date de début de la période d'audit :	1er janvier 2018	Date de fin de la période d'audit :	20 janvier 2022
Date du rapport :	2022/11/15	Année du plan d'action :	2022
Non-conformité possible aux normes « O&P » ¹ :	Aucune (zéro)		
Juridiction :	Québec, Canada		

¹ Normes « O&P » : normes liées à l'exploitation et à la planification.

Table des matières

I. Sommaire	1
II. Processus de l'audit de conformité	2
Objectifs.....	2
Portée	2
Programme de conformité interne	2
Contrôles	2
Confidentialité et conflits d'intérêts	2
Méthodologie	3
Profil de l'entreprise.....	3
III. Résultats de l'audit de conformité.....	4
IV. Recommandations et observations positives	5
Recommandations.....	5
V. Culture de conformité.....	6
Annexe 1.....	7
Participants à l'audit de conformité.....	7

I. Sommaire

Le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC) a effectué un audit de conformité auprès de Ville de Saguenay (Hydro-Jonquière) (JON), NIR025, du 20 avril 2022 au 20 octobre 2022.

Au moment de l'audit de conformité, JON était inscrite à titre de *distributeur* (DP).

Le *coordonnateur de la fiabilité* (RC), *responsable de l'équilibrage* (BA) et *exploitant de réseau de transport* (TOP) pour JON est Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT) (HQCMÉ).

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) exerce les fonctions de *responsable de la planification* (PA), *planificateur de réseau de transport* (TP) et *planificateur des ressources* (RP) pour les entités visées au Québec.

L'équipe de l'audit de conformité (l'Équipe) a évalué la conformité de JON à quatre (4) normes de fiabilité et quatre (4) exigences du Plan d'action du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) pour l'année civile 2022. L'Équipe a évalué la conformité aux exigences pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 20 janvier 2022.

JON a soumis les pièces justificatives afin que l'Équipe évalue la conformité de JON aux exigences. L'Équipe a examiné et analysé toutes les pièces justificatives fournies afin d'évaluer la conformité aux normes de fiabilité sélectionnées et applicables à JON au moment de l'audit de conformité.

Tableau 1: Résumé des constats de l'audit de conformité

Exigence(s) des normes de fiabilité	Non applicables	Aucun constat	Résultat de la NCP ² Contravention*	Résultat de la NCP Procédure simplifiée**	Résultat de la NCP Avis d'absence de non-conformité
4	4	0	0	0	0

* Conformément au PSCAQ, une contravention signifie la détermination, par la Régie de l'énergie, du non-respect par une entité visée d'une norme de fiabilité applicable à cette entité visée.

** Terme abrégé de la procédure simplifiée d'identification, de rectification et de suivi à la suite de la découverte d'une non-conformité.

L'Équipe n'a fait part d'aucune recommandation à JON.

L'Équipe n'a pas eu de plan de redressement en cours à examiner.

Le responsable de l'audit de conformité certifie que l'Équipe s'est conformée à toutes les exigences applicables des règles de procédures de la NERC, du PSCAQ et de l'*Entente amendée et renouvelée concernant la mise en œuvre du programme de la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec* du 15 septembre 2022 (l'Entente de 2022).

² NCP : non-conformité possible.

II. Processus de l'audit de conformité

Les étapes du processus de l'audit de conformité sont détaillées dans le PSCAQ. Le NPCC, lors de la mise en œuvre du PSCAQ, se conforme aux normes d'audit généralement reconnues du gouvernement des États-Unis (GAGAS) et à d'autres pratiques reconnues en matière d'audit.

Objectifs

Toutes les entités visées sont soumises à des évaluations de la conformité à l'ensemble des normes de fiabilité applicables aux fonctions pour lesquelles l'entité visée est enregistrée. Les objectifs de l'audit de conformité sont les suivants :

- Donner l'assurance raisonnable de la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit de conformité ;
- Examiner le programme et la culture de conformité de JON.

Portée

Cet audit de conformité portait sur les normes de fiabilité du Plan d'action du Québec pour l'année civile 2022, l'évaluation des risques inhérents (ÉRI), ainsi que le Plan de surveillance de la conformité de JON élaboré par le NPCC.

Les normes de fiabilité et les exigences visées par cet audit sont présentées au tableau 2 ci-dessous :

Fonction visée	Normes	Exigence(s)
DP	COM-002-4	E3
DP	PRC-004-6	E5
DP	PRC-005-6	E3
DP	PRC-006-NPCC-2	E3

L'Équipe n'a pas étendu la portée de l'audit de conformité au-delà de ce qui était établi à l'Annexe A de l'avis de l'audit de conformité.

Programme de conformité interne

Le programme de conformité de JON a été examiné dans le cadre de l'audit de conformité.

Contrôles

L'équipe a examiné les contrôles internes connexes de JON associés aux exigences comprises dans la portée.

Confidentialité et conflits d'intérêts

Les dispositions relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêts de l'Équipe sont décrites dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2022. JON a été informée des obligations et des responsabilités du NPCC prévues dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2022. Les antécédents professionnels de chaque membre de l'Équipe ont été fournis à JON, qui a ainsi eu la possibilité de s'opposer à la participation d'un des membres de l'Équipe en invoquant un possible

conflit d'intérêts ou toute autre circonstance qui pourrait aller à l'encontre de l'exercice impartial de ses fonctions. Aucune opposition n'a été soumise dans les délais prévus à cet effet selon le PSCAQ et JON a accepté la participation de tous les membres de l'Équipe. JON n'a refusé ni restreint l'accès à ses installations à aucun des membres de l'Équipe.

Méthodologie

Le manuel de surveillance de la conformité et de mise en application de l'Electric Reliability Organization (ERO)³ documente les processus actuels de l'entreprise ERO utilisés pour évaluer la conformité d'une entité visée aux normes de fiabilité de la NERC. Bien que les activités de surveillance de la conformité effectuées par l'entreprise ERO ne soient pas nécessairement tenues d'être en accord avec les normes GAGAS et d'autres pratiques généralement reconnues en matière d'audit, le NPCC se sert de ces normes comme cadre de travail pour réaliser les activités de surveillance de la conformité du PSCAQ et reconnaît que ces normes fournissent des renseignements utilisés à des fins de surveillance d'imputabilité, de transparence et d'amélioration des activités.

Au début de l'audit de conformité, le NPCC a fourni à JON une trousse d'avis d'audit de conformité. JON a fourni les pièces justificatives dans les délais requis ou convenus avec le NPCC. L'Équipe a examiné les pièces justificatives soumises par JON et a évalué la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit de conformité. Des pièces justificatives supplémentaires pouvaient être soumises jusqu'à la date d'échéance convenue, avant la réunion de clôture. Après cette date, seuls les renseignements ou les données jugés pertinents par rapport au contenu du rapport ou à ses conclusions pouvaient être soumis avec l'accord du responsable de l'Équipe.

Pendant l'audit de conformité, l'Équipe a examiné les documents fournis par JON et a demandé des pièces justificatives supplémentaires. Elle a également demandé des précisions auprès des experts techniques en la matière. Les pièces justificatives soumises sous forme de politiques, de procédures, de courriels, de journaux, d'études, de fiches de données, etc., ont été validées, corroborées et contrevérifiées afin d'en assurer l'exactitude, le cas échéant. Lorsque l'échantillonnage était applicable à l'exigence d'une norme, l'échantillon était déterminé selon une méthode statistique et en employant le jugement professionnel.

Les résultats reposent sur les faits et les documents examinés, sur la connaissance qu'avait l'Équipe du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) et du *réseau de transport principal (RTP)* sur les normes de fiabilité de la NERC, sur les annexes Québec de ces normes et sur le jugement professionnel. L'Équipe est parvenue à un consensus afin d'établir l'ensemble des conclusions.

Profil de l'entreprise

Cette section a été caviardée pour la diffusion publique de ce rapport.

³ [ERO Enterprise Compliance Monitoring and Enforcement Manual v5.0.pdf \(nerc.com\)](#) (en anglais).

III. Résultats de l'audit de conformité

Selon les résultats de l'audit de conformité, aucun constat de non-conformité n'a été fait en lien avec les quatre (4) normes de fiabilité et les quatre (4) exigences applicables à JON.

En se basant sur les informations et la documentation fournie par JON, les quatre (4) exigences suivantes ne sont pas applicables.

1. **COM-002-4, E3**
2. **PRC-004-6, E5**
3. **PRC-005-6, E3**
4. **PRC-006-NPCC-2, E3**

IV. Recommandations et observations positives

Recommandations

Il n'y a eu aucune recommandation formulée par l'Équipe pendant cet audit de conformité.

V. Culture de conformité

La culture de conformité de JON n'a pas été évaluée de façon formelle par l'Équipe dans le cadre de l'audit de conformité. L'évaluation du programme interne de conformité de JON sera effectuée par le groupe Application des normes du NPCC au cas par cas.

Annexe 1

Participants à l'audit de conformité

La liste suivante énumère tout le personnel de l'Équipe et de JON qui ont participé directement aux réunions et aux entrevues.

Tableau 4 : Équipe de l'audit de conformité		
Rôle	Titre	Entité
Responsable de l'équipe de l'équipe d'audit	Analyste sénior en conformité	NPCC
Membre de l'équipe	Directrice conformité	NPCC
Membre de l'équipe	Ingénieur sénior conformité	NPCC
Membre de l'équipe	Ingénieur sénior conformité	NPCC
Membre de l'équipe	Ingénieur sénior conformité	NPCC
Observateur ⁴	Spécialiste en régulation économique	Régie de l'énergie
Observateur	Spécialiste en régulation économique	Régie de l'énergie
Observateur	Spécialiste en régulation économique	Régie de l'énergie

Tableau 5 : Participants de JON	
Titre	Entité
Directeur Service	JON
Directeur adjoint	JON

⁴ Dans le cas d'un audit hors site, les observateurs assistent généralement aux réunions de démarrage et de clôture.